



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentis

Question écrite n° 104502

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le développement de l'apprentissage dans ces métiers du bâtiments. Dans son discours prononcé en novembre 2005, il annonçait que « l'apprentissage n'est pas non plus un monde étranger pour l'éducation nationale, loin de là : ce sont près 10 % des apprentis qui sont formés dans les établissements de l'Éducation nationale. Soit 35 000 apprentis. Et nous en aurons 50 % de plus d'ici, 2010. Nos lycées professionnels comptent une centaine de centres de formation d'apprentis (CFA.) qui accueillent ces jeunes. Ce chiffre est amené à se développer considérablement avec le label lycée des métiers, qui prévoit la formation en apprentissage comme critère de qualification ». L'apprentissage est une voie vers des métiers qualifiés, d'autant plus que la pénurie dans de nombreux métiers est importante, comme cela est le cas dans les métiers du bâtiment. Afin de rendre la filière du bâtiment et des travaux publics attractive, un accord collectif a été signé par les partenaires sociaux le 8 février 2005, qui prévoit une augmentation notable de la rémunération des apprentis dans ce secteur professionnel. Les acteurs du service public de l'emploi sont incités à promouvoir auprès des personnes à la recherche d'un emploi les secteurs professionnels connaissant des difficultés de recrutement. Une orientation vers le secteur du bâtiment et des travaux publics est ainsi tout particulièrement favorisée. Or aujourd'hui, alors que tout semble mis en oeuvre pour développer cette voie de formation, un certain nombre de jeunes qui ont trouvé un employeur pour conclure un contrat d'apprentissage dans les métiers du bâtiment se voient refuser l'accès au CFA, par manque de places. Ils ne disposent pas d'avantage de place dans les CFA de l'éducation nationale. Cette situation est aussi très dommageable pour les entreprises artisanales, qui ne pourront pas former la main-d'oeuvre dont elles ont besoin. Comment peut-on expliquer aux familles que l'État n'a pas mis tous les moyens en oeuvre pour accueillir plus de jeunes dans les CFA existants, ou pour permettre l'ouverture de ces sections dans les CFA publics de l'éducation nationale ? Aussi il lui demande comment il compte résoudre cette situation.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104502

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9728